



**HAL**  
open science

# Intelligence artificielle et droits de l'homme : la régulation par le Conseil de l'Europe

Raphaël Déchaux

► **To cite this version:**

Raphaël Déchaux. Intelligence artificielle et droits de l'homme : la régulation par le Conseil de l'Europe. Intelligence artificielle et droits de l'homme: Opportunités et défis, Faculté des Sciences Juridiques et Politiques de l'Université Ibn Tofail, May 2024, Rabat (Maroc), Maroc. hal-04573631

**HAL Id: hal-04573631**

**<https://hal.science/hal-04573631>**

Submitted on 13 May 2024

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



COLLOQUE INTERNATIONAL SUR LE THÈME  
**INTELLIGENCE ARTIFICIELLE  
 ET DROITS DE L'HOMME**  
 OPPORTUNITÉS ET DÉFIS

# INTELLIGENCE ARTIFICIELLE ET DROITS DE L'HOMME : LA REGULATION PAR LE CONSEIL DE L'EUROPE

**Raphaël Déchaux**

*Maître de conférences de droit public*



**UNIVERSITÉ  
 DE LORRAINE**



13-14  
 MAI 2024



# Conseil de l'Europe

- Traité de Londres de 1949
- 46 membres
- 3 piliers
  - Etat de droit
  - Droits de l'Homme (CEDH)
  - Démocratie

**Nouvelle ambition : la régulation de l'intelligence artificielle (IA)**





Pourquoi la  
régulation  
internationale  
serait-elle  
“meilleure” que  
celle nationale ?

Economie de  
l'IA est  
mondialisée

Contexte de la  
compétition  
internationale

# Une multitude de textes internationaux

- Une cinquantaine pour le Conseil de l'Europe
- Une centaine pour l'Union européenne (dont l'*AI Act*)
- Une vingtaine pour l'OCDE
  - *Recommendation on Artificial Intelligence* (22 mai 2019).
- Une vingtaine pour l'ONU
  - *UNESCO Recommendation on the Ethics of Artificial Intelligence* (24 novembre 2021).





LE CONSEIL  
L'EUROPE  
L'INTELLIGENCE  
ARTIFICIELLE

*Si l'application de l'intelligence artificielle (IA) est riche de promesses pour la société, les effets de son déploiement et ses répercussions sur les droits de l'homme, la démocratie et l'État de droit suscitent une inquiétude croissante dans le public.*

*Le Conseil de l'Europe, organisation internationale dont le mandat spécifique est de créer des normes juridiques sur les droits de l'homme, se mobilise pour élaborer des instruments adaptés aux nouveaux enjeux, et notamment une convention [cadre] sur l'intelligence artificielle.*

*Ce document offre un aperçu du travail réalisé jusqu'à présent par les comités intergouvernementaux et autres entités du Conseil de l'Europe dans le domaine de l'intelligence artificielle et des activités qu'ils prévoient.*

# I. La régulation adoptée et en cours d'adoption par le Conseil de l'Europe

---

Aperçu des activités du Conseil de l'Europe dans le domaine de l'intelligence artificielle

Dossier  
thématique

Priorité  
transversale

[www.coe.int/AI](http://www.coe.int/AI)



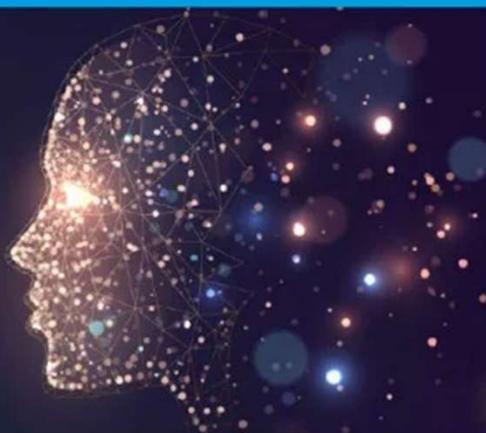


## Convention 108 on data protection

### 2018 : Première convention internationale portant (indirectement) sur l'IA

- Pas d'effet direct (art. 4)
- Droit à la transparence (art. 8)
- Droit à ne pas être soumis à une décision automatisée (art. 9,1a).
- Droit d'obtenir connaissance du raisonnement qui sous-tend le traitement de données (art. 9,1c).

## Guidelines on facial recognition



Consultative Committee of  
the Convention for the protection of  
individuals with regard to automatic  
processing of personal data

Convention 108

(2021) La reconnaissance faciale, un enjeu fondamental pour les sociétés démocratiques et libérales

- Protection de la vie privée
- Risque de surveillance généralisée

## EUROPEAN COMMISSION FOR THE EFFICIENCY OF JUSTICE (CEPEJ)

European ethical Charter  
on the use of Artificial Intelligence in  
judicial systems and their environment



Adopted at the 31st plenary meeting  
of the CEPEJ (Strasbourg, 3-4 December 2018)

## Premier texte de droit souple (*soft law*) portant directement sur l'IA

### Charte éthique européenne d'utilisation de l'IA dans les systèmes judiciaires

1. Respect des droits fondamentaux
2. Non-discrimination
3. Qualité et sécurité
4. Transparence, impartialité et équité
5. « Sous le contrôle » de l'utilisateur



## Processus d'élaboration de la Convention-cadre sur l'intelligence artificielle, les droits de l'homme, la démocratie et l'État de droit (CCIA)

Septembre 2019 : création du CAHAI

Décembre 2021 : fin des travaux

Avril 2022 : début du CAI (Comité sur l'IA)

Septembre 2022 : début de la discussion portant sur un Traité sur l'IA

6 janvier 2023 : projet zero

7 juillet 2023 : première ébauche

20 mars 2024 : présentation du projet devant le CMCE

## UN CADRE JURIDIQUE POUR LES SYSTÈMES D'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE

Étude de faisabilité d'un cadre juridique pour le développement,  
la conception et l'application de l'intelligence artificielle,  
basé sur les normes du Conseil de l'Europe  
sur les droits de l'homme, la démocratie et l'État de droit

DGI (2021)04

Adopté par le CAHAI  
le 17 décembre 2020



## II. Le contenu de la réglementation



Strasbourg, 7 juillet 2020

CA1000916\_FR

## COMITE SUR L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE (CAI)

### PROJET DE TRAVAIL CONSOLIDE DE CONVENTION-CADRE SUR L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE, LES DROITS DE L'HOMME, LA DEMOCRATIE ET L'ETAT DE DROIT

#### Avant-propos

Ce document a été préparé par le Président du CAI avec l'assistance du Secrétariat et le soutien de la première instance du Projet. Cela inclut une variété de bases aux travaux préparatoires de la Commission européenne sur l'intelligence artificielle, les droits de l'homme, la démocratie et l'état de droit.

Il contient des dispositions qui ont été convenues à titre préliminaire lors de la première réunion du Projet (2019) ainsi que des propositions élaborées par le Président avec l'assistance du Secrétariat. Ces dernières dispositions sont marquées d'un astérisque et nient pas avoir été discutées par le Comité.

Ce document ne constitue en aucun cas un texte négocié au sein du CAI.

[www.coe.int/tai](http://www.coe.int/tai)

# Applicabilité de la CCIA

- Premier instrument international général et contraignant portant sur l'utilisation de l'IA
- Exclusion de la sécurité nationale
- Effet direct ? Droit au recours garanti
- Application du droit de l'UE pour les Etats membres (*AI Act*)
- Suivi par le CoE : pas de Comité mais une Conférence des Parties

# Les droits protégés par la CCIA

- Dignité humaine et autonomie individuelle
- Transparence et contrôle
- Obligation de rendre des comptes et responsabilité
- Égalité et non-discrimination
- Respect de la vie privée et protection des données à caractère personnel
- Fiabilité
- Innovation sûre



**Merci pour votre attention**

---